

Renforcement des centres d'opérations d'urgence en santé publique en Afrique

Un appel à l'action

En marge de la 41e session ordinaire du Conseil exécutif de l'Union africaine et de la 4e réunion de coordination semestrielle (RCS) de l'UA et des communautés économiques régionales (CER),

16 juillet 2022

Lusaka, Zambie,

Nous, chefs d'État et de gouvernement et chefs de délégations :

RAPPELANT la Déclaration des chefs d'État et de gouvernement du 4 juillet 2017 sur l'accélération de la mise en œuvre du Règlement Sanitaire International en Afrique ; qui vise à faire face à la multiplication des événements de santé publique et des épidémies récurrentes sur le continent et à prévenir, protéger, contrôler et assurer une réponse de santé publique à la propagation internationale des maladies.

PROFONDÉMENT PRÉOCCUPÉS par le nombre croissant d'événements de santé publique et d'épidémies récurrentes, y compris la pandémie de COVID-19 sur le continent; **PRÉOCCUPÉS EN OUTRE** par l'énorme impact socio-économique de ces urgences de santé publique.

NOTANT la mise en œuvre inadéquate du Règlement Sanitaire International (RSI).

CONSCIENTS du fait que les menaces de maladies, les épidémies, les urgences de santé publique et les pandémies constituent une menace sociale, économique et sécuritaire pour le continent et représentent donc un risque énorme pour la réalisation de l'aspiration continentale, *l'Agenda 2063 - l'Afrique que nous voulons*.

NOTANT le devoir et le mandat politique des ministères de la santé et des instituts nationaux de santé publique (INSP) de se préparer et de répondre aux urgences de santé publique, et la mise en place de systèmes de santé solides, résilients et adaptés, avec une coordination, une collaboration et un partage efficaces des informations et autres ressources;

CONSCIENTS du fait qu'un centre d'opérations d'urgence en santé publique (COUSP) est un élément essentiel pour coordonner les données, les informations et les ressources vitales qui aident les États membres à mieux se préparer et à réagir de manière efficace et efficiente aux urgences de santé publique ;

CONSCIENTS du fait que les États membres de l'Union africaine se trouvent à différents stades de la mise en place de COUSP nationaux fonctionnels afin de respecter les engagements du Règlement Sanitaire International (RSI).

PRENONS NOTE de l'étroite collaboration et des efforts déployés par la Commission de l'Union Africaine, Africa CDC, l'OMS et tous les partenaires dans la mise en place et le renforcement des

capacités des COUSP en Afrique.

Par la présente, nous lançons l'appel à l'action de Lusaka suivant:

EXHORTONS tous les États membres et partenaires de l'Union africaine à reconnaître et à donner la priorité aux **centres d'opérations d'urgence en santé publique (COUSP)** en tant que pilier important de la préparation et de la réponse aux urgences sanitaires.

APPELONS tous les États membres de l'Union africaine à s'engager à établir et/ou à renforcer des COUSP fonctionnels dans chaque État membre de l'Union africaine.

APPELONS tous les États membres de l'Union africaine, la Commission de l'Union africaine, Africa CDC, tous les partenaires et les leaders internationaux à se joindre à nous à:

- Accélérer la mise en place et/ou le renforcement des COUSP nationaux fonctionnels sous l'égide des ministères de la santé ou des instituts nationaux de santé publique dans tous les États membres de l'UA d'ici 2026..
- S'assurer que les États membres de l'Union africaine développent des feuilles de route claires pour les COUSP, et que les COUSP se voient confier des mandats légaux, équipés des infrastructures, des ressources humaines et financières adéquates.
- Donner la priorité à la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre accélérée des feuilles de route nationales des COUSP, conformément au Nouvel ordre de la santé publique en Afrique.

APPELONS EN OUTRE la Commission de l'Union Africaine et Africa CDC à:

- mettre en place un mécanisme et une structure continentale pour coordonner l'établissement/le renforcement accéléré des PHEOCs en Afrique et collaborer avec toutes les parties prenantes concernées.
- informer les organes politiques de l'UA des progrès réalisés dans la mise en œuvre de cet Appel à l'action chaque année jusqu'en 2026.

L'Appel à l'Action de Lusaka déclaré ce **16ème jour de juillet 2022, à Lusaka, Zambie.**

Centre Africain pour le Contrôle et la Prévention des Maladies
Commission de l'Union Africaine
Rue Roosevelt W21K19, Addis-Abeba, Éthiopie